



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2020 - 69		
<b>Commission Territoriale Ouest du 23 octobre 2019</b>	<b>Objet :</b> Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Reuves	<b>Vote :</b> favorable
<b>Présidence : David BECU</b>		

### Contexte

La Réserve naturelle régionale du marais de Reuves a été classée le 22 avril 2008. D'une superficie de 64,32 ha, elle se situe à l'ouest de la région Grand Est à 60 km au sud de Reims, sur la commune de Reuves (Marne). Les terrains sont propriétés de la commune de Reuves.

La RNR est située au cœur des marais de Saint Gond, vaste zone humide de plus de 1700 ha de type tourbière plate alcaline.

La RNR du marais de Reuves est occupée sur plus de la moitié de sa surface par des formations de fourrés mésophiles à hygrophiles (Fourré mésotrophile basiphile à Saule cendré et Bourdaine ; Fruticée mésohygrophile mésotrophile plus ou moins inondable ; Roncier) et sur près de 20 % par des habitats forestiers (Chênaie-Frênaie à Groseillier rouge ; Aulnaie-frênaie marécageuse basiphile eutrophile à Cirse maraîcher ; Bois à bouleaux des tourbières plates alcalines ; Peupleraie).

Autrefois plus ouverts, les Marais de Saint Gond et notamment la RNR sont dans une dynamique de boisement.

C'est ainsi que seulement un peu plus d'un quart du site est occupé par des habitats de milieux ouverts.

Parmi eux, 14 % sont des prairies pâturées, occupant une grande amplitude hydrique et trophique (de la Moliniaie alluviale subcontinentale à Orchis négligé à la Mégaphorbiaie hypertrophile à Liseron des haies et Ortie en passant par la Prairie pâturée mésophile à mésoxérophile mésotrophe à Luzerne lupuline) et 10 % sont des végétations palustres et de bords de mares ou de fossés (de la Communauté oligo-mésotrophe alcaline des gouilles à Rubanier nain à la Cladiaie turficole en passant par la Magnocariçaie à Laîche paradoxale ou par la Roselière à Gesse des marais et Lysimaque commune).

Par ailleurs, 4 % du site est occupé par des étangs et des mares qui abritent parfois des végétations aquatiques (Herbiers immergés de Characées ; Herbiers aquatiques à Utriculaire citrine).

Enfin, 1 % du site, soit moins d'un demi-hectare, est occupé par des habitats rudéraux et artificiels (Culture ; Zone anthropique incluant les chemins).

Les marais de Saint-Gond ont encore une très forte fonctionnalité écologique. En effet, ils abritent des habitats et des espèces à fortes valeurs patrimoniales. Mais cette patrimonialité est fragilisée par différentes menaces qui sont observables aussi sur l'ensemble des marais de Saint-Gond dont les marais de Oyes (autres sites CENCA). Les menaces concernent l'assèchement, l'eutrophisation et la colonisation par ligneux. Ces menaces entraînent une diminution des populations paludicoles au profit des espèces forestières, avec une modification des cortèges floristiques et faunistiques.

Le plan de gestion fait état de plusieurs objectifs de développement à long terme :

Objectifs liés aux enjeux de conservation :

- Améliorer l'état de conservation et le fonctionnement des tourbières alcalines
- Améliorer l'état de conservation des habitats agro-pastoraux
- Développer un fort degré de naturalité dans les boisements alluviaux et tourbeux
- Développer la biodiversité des pièces d'eau sur substrats tourbeux
- Améliorer la capacité d'accueil de la réserve en faveur des oiseaux paludicoles

Objectifs transversaux :

- Intégrer la conservation de la biodiversité du site dans un contexte local et territorial
- Faire que la RNR devienne un site reconnu pour la sensibilisation de la nature à l'échelle des marais de Saint-Gond et du Sud-Ouest Marnais
- Missions de base de la RNR

### **Questions au CSRPN**

Il est demandé au CSRPN d'émettre un avis concernant le Plan de gestion de la RNR du marais de Reuves 2020-2029.

### **Supports de réflexion**

- Evaluation du Plan de gestion 2010-2014
- Plan de gestion de la RNR du marais de Reuves 2020-2029, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne
- Présentation par le conservateur Pierre Detcheverry (CENCA)
- Rapport présenté par M. Daniel YON, membre du CSRPN

### **Analyse**

Le rapporteur souligne le travail réalisé dans le cadre de ce nouveau plan de gestion qui apparaît complet.

La superficie de la réserve (56 ha) est petite comparée à la taille du marais (1500 ha) : en conséquence les déclinaisons des enjeux sont difficiles au vu de l'échelle réduite de la réserve.

L'interrogation porte principalement sur la reconquête du marais dans son intégralité et sur la taille de la réserve dans cet ensemble plus grand qu'est le marais, sur la réalité de l'assèchement de ce dernier et la dégradation de son état général en comparaison aux années 80-90.

L'enjeu primordial serait de pouvoir intervenir sur le fonctionnement hydraulique. Une étude a été réalisée sur la RNR avec quelques sondages pédologiques ainsi que la pose de sondes piézométriques pendant une durée de 2 ans donnant quelques éléments de compréhension du site dans un système plus vaste.

Le site est traversé par plusieurs fossés. Il est donc proposé de réfléchir à la mise en place de batardeaux (exemple) afin de maintenir un niveau d'eau localement plus favorable aux habitats naturels de tourbière. Les échanges au cours de la séance montrent qu'il faut travailler sur 2 fronts. D'un côté, il est nécessaire de travailler avec les acteurs locaux dont l'ASA (Association locale autorisée) des Marais de Saint Gond qui a compétence sur la gestion des fossés. De l'autre, une amélioration en continu et un suivi de l'hydrosystème à l'échelle du site sont indispensables avec des tests expérimentaux concernant l'incidence de travaux sur les fossés. L'étude hydrologique réalisée à ce jour n'avait pas permis de mettre en évidence si un travail sur les fossés localement pourrait avoir une incidence favorable sur l'état de conservation des habitats de tourbière. A l'échelle des Marais de Saint Gond, il est important que le gestionnaire soit également bien présent dans les différents comités et initiatives liés aux enjeux biodiversité et eau afin d'avoir une cohérence entre les différentes politiques appliquées à cet espace (N2000, captage d'eau, ...).

L'assèchement est visible au travers de la minéralisation de la tourbe constatée (carottage sur 10-20 cm de profondeur – la tourbe présente un horizon très minéralisé) sans toutefois savoir quelle est la superficie du marais affectée par cette minéralisation. Il est donc proposé de renforcer la cartographie descriptive des sols en réalisant des points d'échantillonnage sur l'ensemble de la RNR. Les espèces patrimoniales (Œillet superbe et Laïche paradoxale) bien suivies pâtissent de l'assèchement progressif.

L'entretien du marais est mené grâce à du pâturage qui doit être poursuivi avec une vigilance renforcée pour faire respecter le cahier des charges (pâturage en exclos constaté, non respect des conventions, suivi de clôtures, abreuvoirs). De plus, il est constaté une baisse significative de la population d'œillet superbe (espèce à enjeu

majeur) à l'échelle du site dans les zones pâturées. Des exclos ont été installés récemment par le gestionnaire et il est demandé d'être très attentif aux respects de ces zones non pâturées.

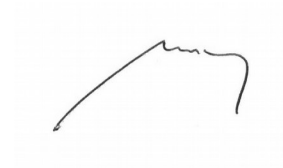
#### **Avis du CSRPN**

Avis favorable

#### **Recommandations**

- Rechercher une cohérence globale de gestion RNR/marais/Natura 2000
- Ajouter une action pour renforcer le plan d'échantillonnage pédologique
- Amorcer une réflexion et mettre en place un scénario pour travailler sur les fossés (action prioritaire). Pour cela, changer la priorité des actions proposées (passage de priorité 3 à 1) : TU1 - Mise en place de travaux hydrauliques (selon études) et SE4 - Suivi des aménagements hydrauliques (selon réalisation)

**Fait le 22 avril 2020**



**Le président du CSRPN  
Serge Muller**